



BELMONT

**Recueil des remarques
Comptes 2022**

Recueil des remarques aux comptes 2022

Remarques générales

xxx.3139.01 Achats marchand. crédit extrabud. Muni

- au compte 2022	CHF	10'912.85
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'912.85

Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des marchandises.

xxx.3141.03 Frais d'entretien du bâtiment - fonds PA

- au compte 2022	CHF	14'788.65
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	14'788.65

Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité qui seront ensuite prélevées sur le fonds de rénovation PA (PA = Patrimoine administratif, voir également remarque poste xxx.4803.01).

xxx.3189.04 Achats services crédit extrabud. Muni

- au compte 2022	CHF	42'538.55
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	42'538.55

Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des prestations.

xxx.4803.01 Prélèvement sur le fonds de rénovation PA

- au compte 2022	CHF	14'788.65
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	14'788.65

En complément à la remarque du poste xxx.3141.03, cette nature reflète le prélèvement au fonds de rénovation PA des dépenses sur ce thème accordées par la Municipalité.

Remarques particulières

101 Conseil communal

101.3170.02 Bons accordés par la Municipalité

- au compte 2022	CHF	1'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'000.00

Ce montant correspond à la provision au bilan des frais représentés par l'octroi de bons aux conseiller·ère·s communaux·ale·s, en lieu et place du repas traditionnel du Conseil communal. Le montant affiché ici correspond à la charge des bons 2022, lequel est également prélevé dans le fonds prévu à cet effet au bilan.

101.4809.08 Prél. Sur fonds de bon repas CC

- au compte 2022	CHF	1'450.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'450.00

En complément à la remarque du poste 101.3170.02, ce montant correspond au prélèvement de la valeur des bons utilisés durant l'année, complété du solde non utilisé, et échu, de CHF 450.-

102 Municipalité

102.3030.00 Assurances sociales

- au compte 2022	CHF	33'623.60
- au budget 2022 adopté	CHF	24'100.00
- augmentation	CHF	9'523.60

Cette augmentation s'explique par la rémunération d'heures opérationnelles spécifiques effectuées par la Municipalité en remplacement de personnel absent.

102.3040.00 Cotisation à la caisse de pension

- au compte 2022	CHF	44'348.55
- au budget 2022 adopté	CHF	40'000.00
- augmentation	CHF	4'348.55

En complément à la remarque du poste 102.3030.00, cette augmentation s'explique par la rémunération d'heures spécifiques effectuées par la Municipalité en remplacement de personnel absent.

110 Administration

110.3012.00 Traitement du personnel divers

- au compte 2022	CHF	30'578.25
- au budget 2022 adopté	CHF	13'600.00
- augmentation	CHF	16'978.25

Cette augmentation s'explique par le remplacement de personnel absent au sein de l'administration. Il est à déduire de ce montant les indemnités reçues des assurances à hauteur de CHF 84'223.75 au poste 110.4361.00.

110.3060.00 Indemnisation et remboursement de frais

- au compte 2022	CHF	13'859.60
- au budget 2022 adopté	CHF	9'700.00
- augmentation	CHF	4'159.60

Cette augmentation concerne divers frais engagés par des collaborateurs, lesquels doivent être à charge de la commune. De par son traitement confidentiel au travers du logiciel des salaires, l'entier des montants remboursés est centralisé dans ce compte, bien qu'ils puissent toucher d'autres postes présents au budget. Ce montant est également à mettre en regard du non dépensé au poste 110.3061.00 (CHF 5'466.35).

110.3092.00 Frais de recherche de personnel

- au compte 2022	CHF	34'083.25
- au budget 2022 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	19'083.25

Cette augmentation s'explique premièrement par des frais de publications d'annonces liées aux offres d'emploi, plus nombreuses qu'escomptées en 2022. Il s'agit également de frais liés à des assessments plus élevés que prévus.

110.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau

- au compte 2022	CHF	22'118.05
- au budget 2022 adopté	CHF	19'000.00
- augmentation	CHF	3'118.05

Cette hausse s'explique par des dépenses engagées pour du matériel de communication, lesquelles n'étaient pas prévues au budget.

110.3111.00 Achats de mobilier, machines et équipements

- au compte 2022	CHF	7'109.70
- au budget 2022 adopté	CHF	3'000.00
- augmentation	CHF	4'109.70

Cette hausse s'explique par les frais engendrés par la modification de la signalétique de l'Administration, dans le cadre de la nouvelle identité visuelle adoptée.

110.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

- au compte 2022	CHF	51'910.98
- au budget 2022 adopté	CHF	35'150.00
- augmentation	CHF	16'760.98

Cette augmentation s'explique par divers facteurs. Premièrement, par des frais liés à l'organisation de soirées de rencontre entre la Municipalité et la population, notamment :

- Présentation du Plan de législature
- Retour du sondage de satisfaction fait à la population.

Elle s'explique aussi par les coûts liés à l'événement du Tir des Municipalités (compensés par l'encaissement de participations dans le compte 110.4390.00). Dans le cadre de ces événements, le vin communal servi a également été plus important qu'estimé au vu de nombre de manifestations réalisées. Il est encore à noter la tenue d'événements avec divers organismes plus coûteux que prévus (forum entreprises notamment).

110.3182.00 Frais téléphones, natels, concessions radio, TV

- au compte 2022	CHF	8'033.46
- au budget 2022 adopté	CHF	7'705.00
- augmentation	CHF	328.46

Cette différence avec le budget s'explique la ventilation des frais de téléphonie au budget différente que celle qui a été appliquée dans les comptes. La nature xxx.3182.00 totalise, elle, CHF 23'892.40 de dépensé pour un budget de CHF 25'875.00.

110.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2022	CHF	29'337.00
- au budget 2022 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	14'337.00

Cette hausse s'explique par la sollicitation de conseils juridiques dans le cadre de plusieurs dossiers achevés durant l'année, et notamment au sujet du nouveau règlement du personnel.

110.3189.05 Travaux exécutés par des tiers (remplacement)

- au compte 2022	CHF	72'378.55
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	72'378.55

Ces frais concernent du personnel externe engagé pour remplacer des ressources internes. Il s'agit notamment de soutien RH ainsi que de main d'œuvre liée au nettoyage des bâtiments.

110.4361.00 Remboursement de traitement et charges sociales

- au compte 2022	CHF	84'223.75
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	84'223.75

Cette augmentation correspond au montant reçu au titre d'indemnité de la part des assurances perte de gain. De nature imprévisible, ce montant n'est jamais porté au budget.

150 Affaires culturelles et loisirs

150.3521.06 Participation au stand de tir de Vernand

- au compte 2022	CHF	4'507.00
- au budget 2022 adopté	CHF	3'100.00
- augmentation	CHF	1'407.00

Cette augmentation s'explique par la pondération de la part de Belmont aux frais du stand de tir, basée sur le nombre de tireurs. Ce dernier est en hausse par rapport aux prévisions du budget.

150.3659.00 Dons, aides & subvention casuels

- au compte 2022	CHF	14'774.40
- au budget 2022 adopté	CHF	11'150.00
- augmentation	CHF	3'624.40

Cette augmentation concerne, d'une part, la participation versée à l'entité "Français en jeu", budgétée pour CHF 1'500.- mais qui a finalement représenté CHF 3'076.90. Le solde de la différence correspond à une sous évaluation du budget face aux sollicitations que la Municipalité a honoré.

180 Transports publics

180.3517.02 Participation déficit T.L. transports urbains

- au compte 2022	CHF	1'518'084.30
- au budget 2022 adopté	CHF	1'315'000.00
- augmentation	CHF	203'084.30

Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget. Le déficit finalement à charge des communes résulte d'un calcul incluant plusieurs facteurs difficiles à anticiper en amont.

180.3663.01 Achat de cartes TL prépayées

- au compte 2022	CHF	1'158.90
- au budget 2022 adopté	CHF	5'000.00
- diminution	CHF	3'841.10

Ce montant correspond au coût d'acquisition des cartes prépayées des TL (Transports Lausannois) qui ont récemment été mises en vente au guichet de la bourse. Le produit des ventes de ces cartes figure au poste 180.4360.02.

180.4360.02 Remboursement cartes TL prépayées

- au compte 2022	CHF	798.00
- au budget 2022 adopté	CHF	5'000.00
- diminution	CHF	4'202.00

En complément à la remarque du compte 180.3663.01, ce montant représente la valeur des cartes revendues.

210 Impôts

210.4800.00 Prélèvement sur fonds de réserve

- au compte 2022	CHF	69'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	69'000.00

Cette somme concerne la diminution de la provision pour risque sur créances d'impôts présente au bilan.

220 Service financier

220.3520.01 Participation complémentaire à des charges d'autres communes

- au compte 2022	CHF	473'703.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	473'703.00

Ce montant correspond au paiement du solde de la péréquation directe 2021. Conformément au préavis adopté 08/2022 "Demande de crédit extrabudgétaire 2022 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation directe et à la Réforme policière 2021", ce montant a été prélevé au fonds péréquation.

220.3803.00 Attribution fonds de rénovation bâtiment

- au compte 2022	CHF	64'788.65
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	64'788.65

Cette augmentation concerne d'une part la dotation de CHF 50'000.- au fonds de rénovation de l'Auberge, mais également l'attribution au fonds de rénovation du patrimoine administratif d'un montant de CHF 14'788.65, lequel porte à nouveau son solde à CHF 100'000.-. La Municipalité souhaite ainsi assurer la couverture des frais imprévus engendrés par le vieillissement des bâtiments.

220.3809.03 Attribution fonds de réserve solidarité

- au compte 2022	CHF	220'000.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	220'000.00

Ce montant concerne l'attribution de CHF 220'000.- au fonds "durabilité".

220.4390.00 Autres recettes

- au compte 2022	CHF	13'573.35
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	13'573.35

Cette somme correspond au reclassement de charges passées en transitoires au terme de l'exercice précédent, mais qui n'ont finalement pas été réalisées, ou alors pour des montants inférieurs.

220.4809.01 Prélèvement fds réserve péréquation

- au compte 2022	CHF	473'703.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	473'703.00

En complément de la remarque au poste 220.3520.01, ce montant concerne le prélèvement au fonds du supplément 2021 de la péréquation.

320 Forêts
320.3146.01 Frais d'entretien et d'exploitation forêt privée

- au compte 2022	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	30'000.00
- diminution	CHF	30'000.00

Ce poste prévoit des éventuels frais d'entretien de forêts privées, pour lesquels les travaux sont subventionnés à 100% par le canton. Aucun ouvrage de la sorte n'a été réalisé en 2022.

320.4518.00 Participation cantonale à des charges d'économie publiques

- au compte 2022	CHF	49'470.54
- au budget 2022 adopté	CHF	1'000.00
- augmentation	CHF	48'470.54

Cette augmentation concerne l'encaissement d'une subvention cantonale liée à de précédents travaux forestiers effectués en marge d'un glissement de terrain. Ce montant n'était pas attendu au budget.

351 Auberge communale
351.3124.02 Frais de chauffage (facture gérance)

- au compte 2022	CHF	10'098.10
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'098.10

Cette somme correspond aux charges de chauffage du bâtiment que la gérance retient sur les loyers reversés. Par le passé, ce montant était porté en diminution du compte 351.4271.01. Le budget 2023 a déjà été corrigé en conséquence.

352 Collège
352.3124.00 Frais de chauffage

- au compte 2022	CHF	21'753.45
- au budget 2022 adopté	CHF	41'000.00
- diminution	CHF	19'246.55

Cette diminution s'explique par la logistique d'approvisionnement du système de chauffage et l'état du stock de plaquettes de bois au début de l'année. En conséquence, les dépenses ont été moins élevées que prévues.

352.3133.00 Achats produits & fournitures nettoyage

- au compte 2022	CHF	29'737.23
- au budget 2022 adopté	CHF	23'000.00
- augmentation	CHF	6'737.23

Cette hausse s'explique par la répartition des frais d'acquisition des produits de nettoyages. En globalité, la nature xxx.3133.00 totalise CHF 35'573.88 dépensés, pour un budget de CHF 35'550.-.

355 Grande salle
355.3111.00 Achat de mobilier, machines, matériel et équipements

- au compte 2022	CHF	64'036.62
- au budget 2022 adopté	CHF	51'200.00
- augmentation	CHF	12'836.62

Cette augmentation concerne les frais d'installation de la nouvelle sonorisation de la grande salle, lesquels demeurent plus élevés que prévus au budget.

355.3120.01 Frais de chauffage aux pellets

- au compte 2022	CHF	23'321.65
- au budget 2022 adopté	CHF	14'000.00
- augmentation	CHF	9'321.65

De manière analogue au système de chauffage du Collège (remarque 352.3124.00), les variations avec le budget s'expliquent par la période d'achat et l'état de remplissage du stock de pellets en début d'année.

359 Bâtiment feu-voirie-S.I.
359.3124.00 Frais de chauffage

- au compte 2022	CHF	18'542.05
- au budget 2022 adopté	CHF	8'600.00
- augmentation	CHF	9'942.05

De manière analogue aux remarques 352.3124.00 et 355.3120.01), les variations avec le budget s'expliquent par la période d'achat et l'état de remplissage de la cuve de mazout en début d'année.

420 Service de l'urbanisme
420.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2022	CHF	44'372.40
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	44'372.40

Cette augmentation concerne des frais liés au nouveau PaCom qui n'étaient pas prévus au budget. Une demande spécifique a été adressée à la commission des finances qui a accepté cette dépense.

420.3526.02 Participation au SDEL (Schéma directeur est Lausannois)

- au compte 2022	CHF	34'844.49
- au budget 2022 adopté	CHF	83'000.00
- diminution	CHF	48'155.51

Cette diminution s'explique par des études prévues au budget qui n'ont pas pu être démarrées, notamment parce que le bureau d SDEL était en manque d'effectif.

431 Voirie**431.3124.01 Achats carburants, combustibles**

- au compte 2022	CHF	7'285.25
- au budget 2022 adopté	CHF	4'100.00
- augmentation	CHF	3'185.25

Ce dépassement s'explique par une sous évaluation du budget face aux frais de carburant engendrés durant l'année.

432 Véhicules**432.3186.00 Primes d'assurances, RC, choses**

- au compte 2022	CHF	12'796.25
- au budget 2022 adopté	CHF	7'500.00
- augmentation	CHF	5'296.25

Cette différence avec le budget s'explique premièrement par le paiement de franchises contractuelles à notre assureur dans le cadre de quatre sinistres qui impliquaient la commune (CHF 2'909.50) mais également par la facturation de primes d'assurance plus importantes liées à des véhicules appartenant au SDIS, mais immatriculés au nom de la commune. Ces montants ont été refacturés au SDIS dans le compte 432.4360.00 (valeur de la facture CHF 4'618.95).

432.4362.00 Remboursement de frais (administratif, poursuites etc.)

- au compte 2022	CHF	4'618.95
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'618.95

En complément à la remarque du compte 432.3186.00, il s'agit ici du montant refacturé au SDIS concernant l'assurance des véhicules exploités par l'entité.

450 Ordures ménagères et déchets**450.3193.00 Cotisations à des institutions de droit privé**

- au compte 2022	CHF	1'341.30
- au budget 2022 adopté	CHF	18'500.00
- diminution	CHF	17'158.70

Cette diminution s'explique par une baisse des coûts liés à la participation aux frais de l'entité Gedrel.

450.4341.03 Taxes de base résidences secondaires

- au compte 2022	CHF	5'270.58
- au budget 2022 adopté	CHF	10'950.00
- diminution	CHF	5'679.42

Cette diminution s'explique par la baisse du nombre de résidences taxées ainsi que par une surévaluation du budget de l'exercice.

450.4342.01 Taxe au sac (rétrocession)

- au compte 2022	CHF	174'685.50
- au budget 2022 adopté	CHF	215'000.00
- diminution	CHF	40'314.50

Cette diminution s'explique par le fait que le budget 2022 soit basé sur les valeurs de l'exercice 2020 qui a vu une quantité maximale de déchets récoltés. Le tonnage a baissé en 2021 et 2022.

450.4354.05 Récupération papier

- au compte 2022	CHF	17'221.89
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	17'221.89

Cette somme s'explique par l'absence au budget d'un montant prévu pour la valorisation du papier récupéré. En effet, cette activité ne produisait précédemment plus de revenus en regard de la situation des marchés, laquelle s'est améliorée pour l'exercice 2022.

450.4354.07 Facturation déchets entreprise

- au compte 2022	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	7'000.00
- diminution	CHF	7'000.00

Cette diminution est compensée par le dépassement du compte 450.4356.00 (solde CHF 8'260.40). Pour des raisons techniques liées à la TVA, la facturation n'a pas pu être établie dans un compte aligné au budget.

450.4354.08 Facturation déchets commune

- au compte 2022	CHF	0.00
- au budget 2022 adopté	CHF	6'000.00
- diminution	CHF	6'000.00

Ce montant correspond à la facturation prévue au budget des déchets produits par l'administration, sous forme d'imputation interne. Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de les valoriser dans les comptes.

460 Réseau d'égouts

460.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2022	CHF	57'423.95
- au budget 2022 adopté	CHF	32'000.00
- augmentation	CHF	25'423.95

Cette hausse correspond à la régularisation des servitudes de passage pour canalisations sur la PPE « Grands-Champs ». Cette servitude n'avait pas été inscrite au moment de la délivrance du permis de construire.

460.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP

- au compte 2022	CHF	17'419.40
- au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
- augmentation	CHF	7'419.40

Ce dépassement, qui concerne des frais de tirage sur papier concernant différents plans, doit être mis en lien avec le non dépensé du poste 811.3189.01 (CHF 8'883.05).

460.3310.00 Amortissements obligatoires

- au compte 2022	CHF	449'650.30
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	449'650.30

Cette somme correspond à l'amortissement intégral des préavis 03/2015 et 08/2016, laquelle est compensée par un prélèvement du même montant dans le compte 460.4811.00.

470 Cours d'eau, rives

470.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2022	CHF	1'126.25
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'126.25

Cette hausse s'explique par l'entretien nécessaire d'un dégrilleur réalisé durant l'année.

510 Enseignement primaire

510.3116.00 Achats d'équipement et de matériel spécialisé

- au compte 2022	CHF	1'614.00
- au budget 2022 adopté	CHF	30'500.00
- diminution	CHF	28'886.00

Cette diminution correspond au report de la dépense liée aux tableaux interactifs devant équiper les classes d'écoles. Par conséquent, ce montant a été également porté au budget 2023.

510.3522.00 Participation aux charges d'enseignement

- au compte 2022	CHF	215'343.30
- au budget 2022 adopté	CHF	253'800.00
- diminution	CHF	38'456.70

Cette diminution s'explique par le nombre d'élèves finalement considéré dans les frais d'écolage, lequel est inférieur au budget.

510.3662.00 Frais de transports

- au compte 2022	CHF	97'076.72
- au budget 2022 adopté	CHF	93'400.00
- augmentation	CHF	3'676.72

Cette hausse s'explique par une augmentation des prestations facturées par l'entreprise CarPostal. Celle-ci s'explique notamment par la nécessité d'augmenter le nombre de chauffeur·euse·s en regard du nombre de trajets effectués.

511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)**511.3011.00 Traitements**

- au compte 2022	CHF	588'583.40
- au budget 2022 adopté	CHF	496'000.00
- augmentation	CHF	92'583.40

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, par le recrutement de deux postes supplémentaires en cours d'année, rendus nécessaires suite à l'augmentation de la capacité d'accueil de 96 à 120 places. Ce phénomène a toutefois été compensé par l'augmentation de produits perçus dans le compte 511.4331.01. Sont également compris dans ce montant les salaires du personnel engagé dans le cadre du centre aéré ouvert la première fois en 2022. Finalement, et dans une moindre mesure, il s'agit de rémunération d'heures supplémentaires effectuées par du personnel encadrant.

511.3011.02 Traitements pers. Divers (rempl. structures)

- au compte 2022	CHF	44'809.95
- au budget 2022 adopté	CHF	40'000.00
- augmentation	CHF	4'809.95

Cette hausse s'explique par des remplacements de personnel absent (maladie ou accident). Ces remplacements sont effectués par du personnel interne.

511.3030.00 Assurances sociales

- au compte 2022	CHF	57'867.55
- au budget 2022 adopté	CHF	47'000.00
- augmentation	CHF	10'867.55

Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget.

511.3189.05 Travaux exec. par des tiers (remplacement)

- au compte 2022	CHF	17'219.10
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	17'219.10

Cette hausse s'explique par des remplacements de personnel absent (maladie ou accident). Ces remplacements sont effectués par du personnel externes

520 Enseignement secondaire
520.3662.00 Frais de transports

- au compte 2022	CHF	162'842.73
- au budget 2022 adopté	CHF	157'970.00
- augmentation	CHF	4'872.73

Cette hausse s'explique par une augmentation des prestations facturées par l'entreprise CarPostal. Celle-ci s'explique notamment par la nécessité d'augmenter le nombre de chauffeur-euse-s en regard du nombre de trajets effectués.

560 service médical et dentaire
560.3011.00 Traitement

- au compte 2022	CHF	2'840.15
- au budget 2022 adopté	CHF	8'000.00
- Diminution	CHF	5'159.85

Cette diminution s'explique par des frais d'honoraires liés au médecin scolaire plus faibles que ceux portés au budget.

580 Temples et cultes
580.3652.03 Participation à la paroisse catholique

- au compte 2022	CHF	22'465.05
- au budget 2022 adopté	CHF	16'500.00
- augmentation	CHF	5'965.05

Ce dépassement s'explique par une augmentation du montant à charge des communes concernées. Il représente CHF 111'822.- en 2022, pour lequel Belmont assume une participation à hauteur de 20.09%.

610 Corps de Police et signalisation
610.3521.09 Part. complémentaire réforme policière

- au compte 2022	CHF	12'124.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'124.00

Ce montant correspond au paiement du solde de la réforme policière 2021. Conformément au préavis adopté 08/2022 "Demande de crédit extrabudgétaire 2022 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation directe et à la Réforme policière 2021", ce montant a été prélevé au fonds péréquation.

610.4809.01 Prélèvement fds réserve péréquation

- au compte 2022	CHF	11'014.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'014.00

En complément de la remarque au poste 610.3521.09, ce montant concerne le prélèvement au fonds du supplément 2021 de la péréquation. La différence avec le montant du poste 610.3521.09 s'explique par le transitoire passé concernant le solde 2022 à recevoir en 2023.

710 Service social
710.3655.01 Participation accueil de jour (AMF)

- au compte 2022	CHF	28'157.60
- au budget 2022 adopté	CHF	71'400.00
- diminution	CHF	43'242.40

Cette diminution s'explique par des frais de fonctionnement liés au réseau des accueillant-e-s en milieu familial moins élevés que prévus sur l'année 2022. En fonction du nombre d'accueillant-e-s, ces frais sont facturés aux communes concernées par le réseau PPBL.

711.1 Nursery-garderie
711.1.3011.02 Traitements du personnel divers

- au compte 2022	CHF	205'980.00
- au budget 2022 adopté	CHF	105'000.00
- augmentation	CHF	100'980.00

Cette augmentation concerne des frais de personnel intervenus en remplacement d'autres employés. Sont à déduire de ce montant les indemnités reçues des assurances dans le poste 711.1.4361.00 (CHF 63'313.4) ainsi que le non dépensé du poste 711.1.3011.00 (CHF 106'593.05).

711.1.3030.00 Assurances sociales

- au compte 2022	CHF	114'597.05
- au budget 2022 adopté	CHF	102'500.00
- augmentation	CHF	12'097.05

Cette augmentation s'explique par une sous évaluation du budget.

711.1.3091.00 Frais de formation

- au compte 2022	CHF	11'654.00
- au budget 2022 adopté	CHF	8'000.00
- augmentation	CHF	3'654.00

Cette augmentation concerne des formations suivies par le personnel des structures. Le dépassement s'explique par des frais liés à une formation certifiante qui n'était pas prévue au budget.

711.1.3092.00 Frais de recherche de personnel

- au compte 2022	CHF	4'418.70
- au budget 2022 adopté	CHF	800.00
- augmentation	CHF	3'618.70

Cette augmentation correspond aux sommes dépensées pour la mise au concours de différents postes au sein de la structure. Ces éléments n'étaient pas connus lors de la création du budget.

711.1.3124.00 Frais de chauffage

- au compte 2022	CHF	8'218.75
- au budget 2022 adopté	CHF	11'300.00
- diminution	CHF	3'081.25

Cette diminution concerne les frais de chauffage de l'année, inférieurs au montant estimé dans le budget.

711.1.3161.00 Loyers locaux, terrains et places de parc

- au compte 2022	CHF	97'780.00
- au budget 2022 adopté	CHF	94'720.00
- augmentation	CHF	3'060.00

Cette augmentation s'explique par une hausse des acomptes versés pour couvrir les charges liées au bâtiment, en anticipation de la hausse de frais d'énergie annoncée.

711.1.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2022	CHF	17'055.90
- au budget 2022 adopté	CHF	5'500.00
- augmentation	CHF	11'555.90

Cette hausse concerne des frais de remplacement du personnel absent par une entreprise externe, lesquels sont plus élevés que ceux prévus au budget.

711.1.3520.00 Participation à des charges d'autres communes

- au compte 2022	CHF	11'282.90
- au budget 2022 adopté	CHF	350.00
- augmentation	CHF	10'932.90

Ce dépassement concerne des frais d'accueil liés aux enfants habitant Belmont, mais qui sont accueillis dans des structures d'autres communes. Le budget se basant sur des moyennes, il demeure difficile à estimer en regard de la consommation effective.

711.1.4390.00 Autres recettes

- au compte 2022	CHF	33'641.31
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	33'641.31

Cette somme correspond au reclassement de charges passées en transitaires au terme de l'exercice précédent, mais qui n'ont finalement pas été réalisées, ou alors pour des montants inférieurs.

720 Prévoyance sociale

720.3515.02 Part. complémentaire charges cantonales prévoyance

- au compte 2022	CHF	396'359.40
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	396'359.40

Ce montant correspond au paiement du solde de la péréquation indirecte 2021. Conformément au préavis adopté 08/2022 "Demande de crédit extrabudgétaire 2022 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation directe et à la Réforme policière 2021", ce montant a été prélevé au fonds péréquation.

720.4809.01 Prélèvement fds réserve péréquation

- au compte 2022	CHF	396'359.40
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	396'359.40

En complément de la remarque au poste 720.3515.02, ce montant concerne le prélèvement au fonds du supplément 2021 de la péréquation.

811 Service des eaux

811.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2022	CHF	2'162.60
- au budget 2022 adopté	CHF	17'100.00
- diminution	CHF	14'937.40

Cette diminution s'explique par le report de plusieurs études prévues au budget de l'exercice.

811.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP

- au compte 2022	CHF	1'116.95
- au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
- diminution	CHF	8'883.05

En complément à la remarque du poste 460.3189.01, cette diminution est à mettre en regard du dépassement de CHF 7'419.40 évoqué ci-avant.

820 Service électrique

820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité

- au compte 2022	CHF	316'482.53
- au budget 2022 adopté	CHF	296'500.00
- augmentation	CHF	19'982.53

Cette augmentation concerne des frais d'acquisition d'énergie qui n'étaient pas prévus au budget du poste en question.

820.3140.00 Frais d'extension du réseau

- au compte 2022	CHF	74'009.55
- au budget 2022 adopté	CHF	239'000.00
- diminution	CHF	164'990.45

Cette diminution s'explique par des travaux d'extension moins coûteux et moins nombreux qu'estimés au budget de l'exercice.

820.3657.00 Subvention en faveur de la mobilité / énergie

- au compte 2022	CHF	17'400.00
- au budget 2022 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	17'400.00

Ce poste comprend les subventions versées au titre d'encouragement à la mobilité douce. Concrètement, il s'agit d'un montant de CHF 300 versé aux personnes éligibles qui ont fait l'acquisition d'un vélo électrique dans l'année. Ce montant est entièrement compensé par un prélèvement au fonds "énergies renouvelables" par le poste 820.4809.05.